



DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

Sommaire

Numéro	objet
2023 - 154	Élection du VP de la commission recherche du CAC
2023 - 155	Élection du VP de la commission formation et vie universitaire du CAC
2023 - 156	Élection de vice-présidents délégués de la commission recherche du CAC
2023 - 157	Complément à la campagne d'emplois (poste PU)
2023 - 158	Facultés de Médecine : Modification des tarifs des DU et DIU de Médecine
2023 - 159	ISTR Rémunération des intervenants participant en tant que membres du jury et à titre d'activité accessoire, aux entretiens oraux Parcoursup 2023 pour l'admission dans la filière Orthophonie (regroupement Auvergne-Rhône-Alpes) et la filière Orthoptie (regroupement AuRA/PACA)
2023 - 160	ISTR - Rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à l'analyse des dossiers de candidatures Parcoursup 2023 pour l'admission ou l'admissibilité dans les filières Audioprothèse, Ergothérapie, Orthophonie, Orthoptie et Psychomotricité
2023 - 161	Création du Diplôme universitaire "Agir et innover contre les maladies infectieuses émergentes"
2023 - 162	Approbation de l'Avenant de l'Université Claude Bernard Lyon 1 à la Charte du doctorat
2023 - 163	Augmentation de la prise de participation UCBL au capital de SuperGrid Institute
2023 - 164	Subvention à association société française des Neurosciences
2023 - 165	Subvention à association société française des Neurosciences (pour l'ED Neurosciences et Cognition)
2023 - 166	Subvention à association phythopathologie
2023 - 167	Fermetures administratives 2023-2024
2023 - 168	Sorties de bien de l'inventaire sur demande de réforme au 22 juin 2023
2023 - 169	Tarifs Forum ISFA 2023
2023 - 170	Création d'un logement NAS sur le site de Rockefeller
2023 - 171	Projet HUMA7T
2023 - 172	SCD Attributions de lots - enquête LibQUAL+

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CR DU CAC

Exposé des motifs :

L'article 10 des statuts prévoit :

« Le Conseil d'Administration élit sur proposition du Président de l'Université parmi les personnels enseignants-chercheurs et assimilés : (...)

- le Vice-Président de la commission recherche du Conseil Académique ;

- le Vice-Président de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil Académique. »

Vu les statuts de l'Université ;

Sur proposition du Président de l'université ;

Par un vote à l'urne, le Conseil d'administration a élu :

M. Philippe CASSAGNAU en qualité de vice-président de la commission de la recherche du Conseil académique, en charge des partenariats, de l'innovation et de l'ingénierie

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

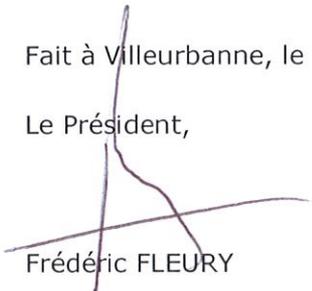
Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

**Procès verbal du Conseil d'Administration de l'UCBL
Election du VP CR**

Mardi 11 juillet 2023

Nombre de membres présents et représentés	25
Nombre de votants	25
Nuls	0
Suffrages exprimés :	25

	Suffrages obtenus
FAVORABLE	25
DEFAVORABLE	0

Fait à Villeurbanne, le 11 juillet 2023

Le Président de l'UCBL

Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CFVU DU CAC

Exposé des motifs :

L'article 10 des statuts prévoit :

« Le Conseil d'Administration élit sur proposition du Président de l'Université parmi les personnels enseignants-chercheurs et assimilés : (...)

- le Vice-Président de la commission recherche du Conseil Académique ;

- le Vice-Président de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil Académique. »

Vu les statuts de l'Université ;

Sur proposition du Président de l'université ;

Par un vote à l'urne, le Conseil d'administration a élu :

M. Christophe VITON en qualité de vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil Académique.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

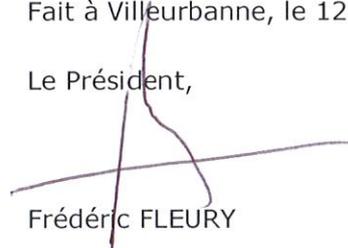
Nombre de voix favorables : 18

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 7

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY

**Procès verbal du Conseil d'Administration de l'UCBL
Election du VP CVFU**

Mardi 11 juillet 2023

Nombre de membres présents et représentés	25
Nombre de votants	25
Nuls	7
Suffrages exprimés :	18

	Suffrages obtenus
FAVORABLE	18
DEFAVORABLE	0

Fait à Villeurbanne, le 11 juillet 2023

Le Président de l'UCBL

Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

ELECTION DE VICE-PRESIDENTS DELEGUES RATTACHES AU CAC

Exposé des motifs :

L'article 11 des statuts prévoit :

« Les Vice-Présidents délégués sont proposés conjointement par le Président de l'Université, le Président du Conseil Académique et les Vice-Présidents des commissions du Conseil Académique pour ce qui les concernent.
La désignation des Vice-Présidents délégués des commissions du Conseil Académique est présentée pour avis aux commissions.
Les propositions sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil d'administration qui se prononce à la majorité absolue des membres en exercice. »

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis de la commission de la recherche ;

Sur proposition conjointe du Président de l'université et du Président du CAC et après avis de la commission de la recherche du Conseil académique ;

Par un vote à l'urne, le Conseil d'administration a élu en qualité de vice-présidentes déléguées de la commission recherche du Conseil académique :

- Mme Emanuela MATTIOLI – vice-présidente recherche déléguée secteur « sciences formelles »
- Mme Cristina VIEIRA Vice-présidente recherche déléguée secteur « Biosciences »

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 24

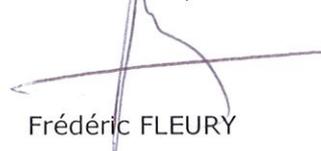
Nombre de voix favorables : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY

Pièces jointes : lettres de mission

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

**Procès verbal du Conseil d'Administration de l'UCBL
Election VPD CR**

Mardi 11 juillet 2023

Nombre de membres présents et représentés	25
Nombre de votants	24
Nuls	0
Suffrages exprimés :	24

	Suffrages obtenus
FAVORABLE	24
DEFAVORABLE	0

Fait à Villeurbanne, le 11 juillet 2023

Le Président de l'UCBL

Frédéric FLEURY

Lettres de mission des vice-présidents délégués rattachés à la Commission Recherche du Conseil Académique

Titre/Domaine	Candidat(e) proposé(e)	Description de la mission
Vice-présidente recherche déléguée secteur « sciences formelles »	Emanuela MATTIOLI	La vice-présidente déléguée est chargée auprès du Président du Conseil Académique du suivi des structures de recherche dans le domaine des sciences formelles. Elle a en charge de renforcer les interactions avec les structures et unités de recherche relevant de ce périmètre, sur tous les aspects concernant leurs évolutions et leurs activités de recherche (développement de leur stratégie scientifique, demandes de moyens, proposition ou mise en place de projets scientifiques, ...). Elle interagit avec les composantes de l'Université sur les domaines scientifiques relevant de ce périmètre d'intervention.
Vice-présidente recherche déléguée secteur « Biosciences »	Cristina VIEIRA	La vice-présidente déléguée est chargée auprès du Président du Conseil Académique du suivi des structures de recherche dans le domaine des Biosciences. Elle a en charge de renforcer les interactions avec les structures et unités de recherche relevant de ce périmètre, sur tous les aspects concernant leurs évolutions et leurs activités de recherche (développement de leur stratégie scientifique, demandes de moyens, proposition ou mise en place de projets scientifiques, ...). Elle interagit avec les composantes de l'Université sur les domaines scientifiques relevant de ce périmètre d'intervention.

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023**CAMPAGNE D'EMPLOIS 2023 – création d'un support de professeur des universités****Exposé des motifs :**

L'Université a obtenu un financement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce financement est fléché pour la création d'un poste de professeur des universités, axé spécifiquement sur l'économie des territoires, un domaine en pleine croissance dans le contexte national actuel.

Cette création de poste vise à renforcer l'enseignement dans le domaine de l'économie territoriale, en cohérence avec le développement des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT). Ce poste sera un élément clé dans la formation d'étudiants avertis et compétents, capables de comprendre et de répondre aux enjeux économiques des territoires.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la lettre de cadrage « politique des Ressources Humaines 2022-2023 » adoptée en CA le 20 septembre 2022 ;
Vu l'avis favorable du conseil académique plénier en date du 27 avril 2023 ;

Après avoir délibéré, le **Conseil d'administration a approuvé** la création d'un poste de professeur des universités au titre de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président


Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Profil de poste

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Campagne d'emplois 2023

Enseignants-Chercheurs

Corps :	Professeur des universités
Article :	51
Section CNU :	05
Profil synthétique :	Economie des territoires
Composante :	IUT Lyon 1 - Dpt GEA Doua
Unité de recherche :	UMR 5824 – GATE (Groupe d'Analyse et de Théorie Economique)

ENSEIGNEMENT :

L'économie des territoires est une discipline en constante évolution qui vise à comprendre les dynamiques économiques spécifiques aux différentes régions, villes ou zones géographiques. Dans ce contexte, le rôle du professeur recruté est d'assurer la formation des étudiants dans ces domaines, en adoptant sa pédagogie aux différents niveaux d'étudiants et en utilisant des méthodes d'enseignement innovantes.

En tant qu'enseignant-chercheur, la personne recrutée sera rattachée à l'IUT Lyon 1. Elle pourra intervenir dans différents niveaux d'enseignement du premier cycle universitaire (BUT, licence et licence pro), en master et en troisième cycle, en proposant des cours et des séminaires. Elle sera également amenée à suivre des stages d'étudiants en licence ou en master, de même qu'encadrer des doctorants dans le domaine de l'économie des territoires.

La participation de l'enseignant-chercheur au développement des activités de la formation continue à l'IUT Lyon 1 revêt une importance majeure. En tant qu'expert dans son domaine, l'enseignant-chercheur recruté apportera une valeur ajoutée indéniable à la formation continue en contribuant à son contenu, à sa qualité et à son impact sur les usagers.

Contact enseignement :

Michel MASSENZIO – directeur IUT Lyon 1 – michel.massenzio@univ-lyon1.fr

RECHERCHE :

La personne recrutée effectuera des travaux de recherche au sein du laboratoire GATE, unité mixte de recherche, et devra justifier avant tout d'une expertise solide dans le domaine de l'économie, avec une spécialisation dans le développement économique territoriale ou d'autres domaines connexes.

En plus de son expertise académique, elle devra posséder une connaissance approfondie des enjeux locaux, des politiques publiques et des acteurs économiques qui opèrent dans les territoires. Elle devra être capable d'analyser les dynamiques économiques spécifiques à chaque territoire, d'évaluer les impacts des politiques publiques sur le développement local, d'analyser les enjeux économiques du territoire, en utilisant des techniques qualitatives et quantitatives.

La personne recrutée devra être en mesure de mener des recherches de haut niveau dans son domaine d'expertise et contribuer au rayonnement de la discipline. Elle pourra également être sollicitée pour participer à des activités de valorisation et de transfert de connaissances vers les acteurs locaux, tels que les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, etc. Elle pourra ainsi apporter son expertise pour élaborer des stratégies de développement économique local, conseiller les décideurs publics, ou accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets économiques.

Par ailleurs, il est attendu de la personne recrutée qu'elle puisse construire des partenariats avec les acteurs territoriaux, tant pour développer de nouveaux parcours de formation, que pour initier des activités de recherche appliquées ou d'expertises.

Contact laboratoire :

Izabela JELOVAC, directrice du GATE Lyon Saint-Etienne, izabela.jelovac@cnrns.fr



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

Modification des tarifs des DU/DIU de médecine

Exposé des motifs :

Afin de conserver un budget à l'équilibre pour les diplômés cités ci-dessous, les modifications de tarifs de diplômés universitaires et diplômés interuniversitaires de médecine joints en annexe sont proposées à l'approbation du conseil d'administration.

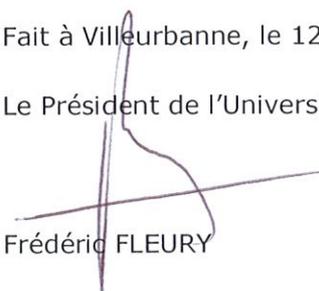
Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CCEM en date du 14 juin 2023 ;
Vu l'avis favorable du CFVU en date du 4 juillet 2023 ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé le changement des tarifs des diplômés tels que détaillés en annexe.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président de l'Université,


Frédéric FLEURY

Pièce jointe : tableau

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

MODIFICATIONS RENTRÉE 2023 (TARIFS)

Type	Intitulé	Maquette actuelle	Modification demandée
DIU	Acupuncture scientifique	FI : 1200 € / Formation continue 1700€	Tarif pour les internes de DES : 500 € / FI : 1300 € / FC : 1700 €
DIU	Balistique lésionnelle	FI : 1200 € / FC : 2400 €	FI : 500 € pour les internes de Lyon 1 et 1200 € pour les internes des autres universités / FC : 2400 €
DIU	Echographie Gynécologique et Obstétricale	Formation initiale = 600 € / Formation Continue = 800 €	Formation initiale = 600 € / Formation Continue = 1000 €
DIU	Education du Patient	Formation initiale = 1400 € / Formation continue 2 200€	Formation initiale = 1400 € / Formation continue 2 300€
DIU	Infirmière de santé au travail	FI = 500 € / FC 2300 €	FI = 500 € / FC = 2500€
DIU	Initiation soins développement	FI = 500 € / Formation continue 900€	FI = 500 € / Formation continue prise en charge individuelle 700€ prise en charge employeur 1000€
DU	Méditation et pleine conscience	Formation continue : 3500€	Formation continue : 3700€
DIU	Neuropsychopathologie des apprentissages scolaires	Formation initiale: 500€ / Formation continue 1200 €	Formation initiale: 600€ / Formation continue = 1400 €
DIU	Pathologie chirurgicale de la main	Formation Initiale 600€ et Formation continue 800€	Formation initiale 500 € / Formation continue financée à titre personnel 800€ ou Formation continue financée par un tiers 1600€
DU	Pédagogie médicale	Formation initiale = 800 € / Formation Continue = 1200 €	Formation initiale = 800 € / Formation Continue = 1500 €
DIU	Physiologie et pathologie du sommeil	Formation initiale : 600€ / Formation continue : 900€	Formation initiale : 700€ / Formation continue : 1100€
DIU	Prise en charge des traumatismes sévères	Formation initiale : 700€ / Formation continue 1100€	Formation initiale : 700€ / Formation continue 1200€
DU	Prise en charge diagnostique et thérapeutique	Formation initiale : 700€ / Formation continue 900€	Formation initiale : 800€ / Formation continue : 1000 €
DU	Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent	FI = 500 € / FC = 1200 €	FI = 800 € / FC = 2000 €
DIU	Psychopérinatalité	FI = 500 € / Formation Continue Individuelle : 1 000 €	FI = 500 € / Formation continue = 700€ si prise en charge individuelle et 1200€ si prise en charge employeur
DIU	Réparation juridique et dommage corporel	Formation Initiale 1000€ et Formation continue 1200€	Formation Initiale 900€ et Formation continue 1500€
DIU	Réparation juridique et dommage dentaire	Formation Initiale 1000€ et Formation continue 1200€	Formation Initiale 900€ et Formation continue 1500€
DIU	Victimologie et psychotrauma	Formation Initiale 1000€ et Formation continue 1200€	Formation Initiale 900€ et Formation continue 1500€

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT EN TANT QUE MEMBRES DU JURY, ET À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE, AUX ENTRETIENS ORAUX PARCOURSUP 2023 POUR L'ADMISSION DANS LA FILIÈRE ORTHOPHONIE (REGROUPEMENT AuRA) ET LA FILIÈRE ORTHOPTIE (REGROUPEMENT AuRA/PACA)**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de l'intégration des formations aux professions paramédicales sur la plateforme Parcoursup, un entretien oral des candidats Parcoursup 2023 admissibles est nécessaire pour l'admission dans les filières suivantes :

- Orthophonie - regroupement Auvergne-Rhône-Alpes
- Orthoptie - regroupement Auvergne-Rhône-Alpes/PACA

Lors du conseil de composante de l'ISTR du 14 Juin 2023, en application de l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (Article 8), un tarif a été proposé pour la rémunération des intervenants participant en tant que membres du jury aux entretiens oraux des candidats Parcoursup 2023 pour l'admission dans la filière Orthophonie (regroupement Auvergne-Rhône-Alpes) et dans la filière Orthoptie (regroupement Auvergne-Rhône-Alpes/PACA).

Le Conseil de l'ISTR propose de rémunérer 15 € bruts par heure d'entretien chacun des membres du jury.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du conseil de l'ISTR en date du 14 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 4 juillet 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la rémunération de 15 € bruts par heure d'entretien pour les intervenants participant en tant que membre du jury et à titre d'activité accessoire aux entretiens oraux Parcoursup 2023 pour l'admission dans les filières orthophonie et orthoptie.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

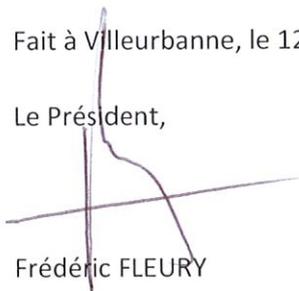
Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023**RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT À TITRE D'ACTIVITÉ ACCESSOIRE
À L'ANALYSE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE PARCOURSUP 2023 POUR L'ADMISSION
OU L'ADMISSIBILITÉ DANS LES FILIÈRES AUDIOPROTHÈSE, ERGOTHÉRAPIE,
ORTHOPHONIE, ORTHOPTIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE L'ISTR - LYON 1****Exposé des motifs :**

Dans le cadre de l'intégration des formations aux professions paramédicales sur la plateforme Parcoursup, une analyse des dossiers de candidature Parcoursup est nécessaire pour l'admission ou l'admissibilité dans les filières sélectives suivantes :

- Audioprothèse,
- Ergothérapie,
- Orthophonie,
- Orthoptie,
- Psychomotricité.

Lors du Conseil de Composante de l'ISTR du 14 juin 2023, en application de l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (Article 8), un tarif a été proposé pour la rémunération des intervenants participant à l'analyse des dossiers de candidature Parcoursup pour l'admission dans les filières suscitées de l'ISTR-Lyon 1. Le Conseil de l'ISTR propose de rémunérer l'analyse du dossier Parcoursup 6.30 € bruts par candidat.

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du Conseil de l'ISTR du 14/06/2023 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 4/07/2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la rémunération de 6.30 € bruts par dossier de candidature Parcoursup 2023 pour l'admission ou l'admissibilité dans les filières audioprothèse, ergothérapie, orthophonie, orthoptie et psychomotricité.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 11 juillet 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

CREATION DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « AGIR ET INNOVER CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES EMERGENTES »

Exposé des motifs :

L'École Universitaire de Recherche EID@Lyon centrée sur les maladies infectieuses émergentes vise à former à la transdisciplinarité par l'action, selon une approche « One Health ».

Mêlant des étudiants de différentes disciplines (sciences de la nature, sciences humaines et sociales, ingénierie, formations médicales vétérinaire et humaine) et « coaches » de la Fabrique de l'innovation de l'Université de Lyon, le DU « Agir et Innover contre les maladies infectieuses émergentes » se fixe comme ambition de former des experts scientifiques qui sauront comprendre, anticiper et gérer les risques infectieux de demain selon une approche globale et systémique de la santé, c'est-à-dire, intégrant santé humaine, santé animale et des socio-écosystèmes et plus globalement de l'environnement.

Le travail des apprenants en équipe pluridisciplinaire remplit des objectifs d'apprentissage solidaire par l'action, centré sur des projets ancrés dans le réel, proposés par des professionnels du monde académique, hospitalier ou socio-économique (collectivités locales, entreprises, associations de patients, etc.) voire par les apprenants eux-mêmes.

À l'issue d'une formation (principalement par l'action) de 150h sur l'année, les apprenants vont travailler deux typologies de compétences :

- Des compétences liées au management de projet et de l'innovation ;
- Des compétences spécifiques à notre approche des Maladies Infectieuses Émergentes.

La vision pédagogique d'EID@Lyon combinant une formation hors les murs et un ancrage sur le terrain, vise la responsabilisation et l'autonomisation des apprenants. Cependant, les sessions de travail, y compris celles en autonomie, sont accompagnées par un ou plusieurs experts méthodologiques de La Fabrique de l'Innovation (salles de créativité, fablab, experts en management de l'innovation, ...) ainsi que des experts métiers (enseignants et chercheurs des établissements partenaires et professionnels du monde socio-économiques).

Pour mener leur projet, les étudiants bénéficient d'outils collaboratifs digitaux performants et d'une bibliothèque de capsules d'e-learning construite selon les demandes émanant des projets.

Ce diplôme universitaire vient en complément de la formation disciplinaire académique et accueille des étudiants de plusieurs formations, masters et doctorants d'universités ou d'écoles différentes.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



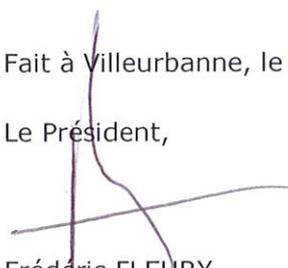
Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de l'UFR Biosciences en date du 22 Juin 2023 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 4/07/2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé le création du Diplôme Universitaire « Agir et Innover contre les maladies infectieuses émergentes »** rattaché à l'UFR Biosciences, École Universitaire de Recherche EID@Lyon.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- **Projet de maquette pédagogique**
- **Maquette : compétences et évaluations**



PROJET/PROPOSITION DE MAQUETTE EN VUE D'UNE CREATION

PARTIE A : PRESENTATION DU PROJET

Paragraphe 1 - Intitulé du Diplôme :

Diplôme Universitaire « Agir et Innover contre les maladies infectieuses émergentes » rattaché à la composante BIOSCIENCES et porté également par l'École Universitaire de Recherche EID@Lyon centrée sur les maladies infectieuses émergentes.

Paragraphe 2 - Responsable pédagogique :

Nom et prénom du responsable Universitaire : Dominique Pontier
Spécialité : Éco-Épidémiologie évolutionniste
Tel : 06 72 78 61 43
E-mail : dominique.pontier@univ-lyon1.fr
UFR de rattachement : Biosciences

Coordinateur du diplôme (si différent du responsable universitaire) : Frank Sauvage

Si DIU :

- **Université(s) impliquée(s) :**
- **Nom du coordinateur national (s'il y en a un) :**

Paragraphe 3 - Résumé du projet :

EID@Lyon vise à former à la transdisciplinarité par l'action, selon une approche « One Health », dans le domaine des maladies infectieuses à Lyon.

Mêlant étudiants de différentes disciplines (sciences de la nature, sciences humaines et sociales, ingénierie, formations médicales vétérinaire et humaine) et coaches de la Fabrique de l'innovation de l'Université de Lyon, le DU « Agir et Innover contre les maladies infectieuses émergentes » se fixe comme ambition de former des experts scientifiques qui sauront comprendre, anticiper et gérer les risques infectieux de demain selon une approche globale et systémique de la santé, i.e., intégrant santé humaine, santé animale et santé des socio-écosystèmes et plus globalement de l'environnement.

Le travail des apprenants en équipe pluridisciplinaire remplit des objectifs d'apprentissage solidaire par l'action, centré sur des projets ancrés dans le réel proposés par des professionnels du monde académique, hospitalier ou socio-économique (collectivités, entreprises, associations de patients, etc.) voire par les apprenants eux-mêmes.

À l'issue d'une formation (principalement par l'action) de 150h sur l'année, les apprenants vont travailler deux typologies de compétences :

- Des compétences liées au management de projet et de l'innovation
- Des compétences spécifiques à notre approche des Maladies Infectieuses Émergentes

La vision pédagogique d'EID@Lyon combinant une formation hors les murs et un ancrage sur le terrain, vise à la responsabilisation et l'autonomisation des apprenants. Cependant, les sessions de travail, également celles en autonomie, sont accompagnées par un ou plusieurs experts méthodologiques de La Fabrique de l'Innovation (salles de créativité, fablab, experts en management de l'innovation, ...) et

des experts métiers (enseignants et chercheurs des établissements partenaires et professionnels du monde socio-économiques).

Pour mener leur projet, les étudiants bénéficient d'outils collaboratifs digitaux performants et d'une bibliothèque de capsules d'e-learning construite selon les demandes émanant des projets.

Ce diplôme universitaire vient en complément de la formation disciplinaire académique et accueille des étudiants de plusieurs formations, masters et doctorants d'universités ou d'écoles différentes.

Paragraphe 4 - Analyse des besoins

La thématique spécifique des maladies infectieuses émergentes est rarement abordée et en aucun cas sous la forme d'un parcours individualisé. Le constat post-pandémie a révélé un fonctionnement trop cloisonné des disciplines impliquées dans la gestion du risque infectieux et la nécessité d'une vision globale et systémique de la santé intégrant non seulement les sciences naturelles et médicales (humaines et vétérinaires) mais également les sciences humaines et sociales et l'ingénierie. Ce décroisement implique une articulation renforcée entre formation, recherche, clinique et monde socio-économique. Remédier aux faiblesses actuellement constatées demande d'acquérir un fonctionnement transdisciplinaire qui ne peut s'obtenir que par la mise en action des apprenants sur des projets réels, hors du cadre académique classique.

Paragraphe 5 - Objectifs pédagogiques de la formation (les formuler en verbes d'action)

Les objectifs de cette formation sont double :

Premièrement, , développer une approche spécifique et systémique des MIE :

- (1) **Développer une vision éco-systémique des interactions** hôte/environnement/agents infectieux
- (2) **Comprendre l'écosystème humain professionnel interdisciplinaire et transgénérationnel** travaillant autour des MIE, et s'y constituer un réseau
- (3) **Comprendre les interactions entre les différents niveaux d'organisation du vivant** : du moléculaire au socio-écosystème
- (4) ... intégrer les points 1 à 3 dans la construction de solutions, puis piloter leur **déploiement en environnement complexe et incertain**

Deuxièmement, acquérir un socle de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être en termes de gestion de projet et de gestion de l'innovation

- (1) **Management de projet** : Comprendre un problème complexe, concevoir, exécuter, clôturer et analyser un projet.
- (2) **Travailler dans un environnement pluridisciplinaire** : Gérer une équipe pluridisciplinaire, travailler avec et rendre compte à différentes parties prenantes, mener une analyse systémique, maîtriser la pensée complexe et systémique, développer des solutions, étudier ou analyser à l'interface de plusieurs disciplines, maîtriser les outils du management collaboratif.
- (3) **Management de l'innovation** : Comprendre le mécanisme d'émergence de l'innovation, Maîtriser les fondamentaux de la créativité, Comprendre la relation entre la recherche et l'industrie, Connaître l'écosystème de l'innovation, Gérer selon les principes de l'agilité (y compris le Design Thinking).
- (4) **Ouverture aux outils numériques de pointe.**

Paragraphe 6 - Durée de l'enseignement

· 1 année universitaire 2 années universitaires 3 années universitaires

Volume horaire global : 150h

Répartition du volume horaire : cocher le ou les types d'enseignement pratiqués

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
Enseignement théorique présentiel	x	
Enseignement théorique à distance		x
Enseignement pratique	x	
Stage		x
Simulation / Apprentissage par l'action et e-learning	x	
Autre : précisez		

A noter : Les apprenants travaillent sur des projets concrets, avec un impact sociétal réel, co-portés avec des acteurs académiques ou du monde socio-économique. Le travail dépasse donc le cadre d'une simulation de situation.

Paragraphe 7 - Public visé :

Master 1, Master 2, Doctorants en première année (sans exclure les autres années) pour les universités, 4^{ème} et 5^{ème} année des étudiants de grandes écoles et des parcours médicaux. EID@Lyon peut également accueillir les internes en médecine.

PARTIE B : REGLEMENTATION GENERALE

Paragraphe 8 : Programme et calendrier de la formation

Préciser le total d'heures : 150h sur l'année.

- Enseignement théorique en présentiel (volume horaire) : 50 heures
- Apprentissage par l'action accompagnée : enseignement pratique, simulation, e-learning) : 100 heures minimum

Annexe: Programme, compétences, évaluation et calendrier (EID@Lyon pour Maquette DU.xlsx) :

- Onglet 1: Phasage de l'année et compétences travaillées
- Onglet 2: Grille d'évaluation des 4 compétences MIE et des 4 compétences Transverses
- Onglet 3: Calendrier détaillé de l'année

Paragraphe 9 : Effectif / Sélection / Communication :

Effectif minimum sur Lyon 1 (en dessous duquel le diplôme n'ouvrira pas) : 10
Effectif maximum sur Lyon 1 : 40

Mode de sélection des candidats : Les étudiants sont présélectionnés sur dossier académique et sur la base d'une lettre de motivation et admis à l'issue d'un entretien avec les responsables de la formation.

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à fournir obligatoirement au dossier d'inscription.

Mode de communication :

Site internet EID@Lyon + brochure. Présentations du programme pédagogique de EID@Lyon en présentiel ou en visio, en conférence lors des journées dédiées (rentrée, journées d'orientation, etc.).

Paragraphe 10 : Décrire les Méthodes et outils pédagogiques mis en œuvre

<u>Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement mis en œuvre</u>
<input type="radio"/> Formation ouverte à distance : Synchrones <input type="radio"/> / Asynchrones <input type="radio"/> • Exposés théoriques type cours magistral • Animation de groupe de travail/débat • Jeux de rôle • Etudes de cas • Travaux Pratiques <input type="radio"/> Travaux Dirigés • Simulation en plateau technique • Présentation audiovisuelle (préciser si powerpoint, vidéo...) : capsules e-learning, powerpoints • Interface numérique (préciser si forum, visioconférence...) : Followlab, Sharepoint, Mindmap • Visite de service ou de structure <input type="radio"/> Stage <input type="radio"/> Utilisation des locaux ECOS de Lyon 1 <input type="radio"/> Autre (préciser) :
<u>Supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires</u>
Numérique (préciser si powerpoint, vidéo, enregistrement de conférence, cours en ligne, PDF, ...) : oui <input type="radio"/> non <input type="radio"/> sur demande <input type="radio"/>
Supports papier : oui <input type="radio"/> non <input type="radio"/> sur demande <input type="radio"/>
Autre (précisez) : oui <input type="radio"/> non <input type="radio"/> sur demande <input type="radio"/>

Paragraphe 11 : Modalités du contrôle des connaissances

- L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.
- Modalités d'examen :

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>Barème</i>
Examen écrit			
Examen oral	x		NA
Mémoire à rendre	x		NA
Rapport de stage à rendre			
Stage à valider			

Notre évaluation est à visée formative, basée sur l'acquisition de 8 compétences, 4 liées au domaine des MIE et 4 compétences transverses.

Pour chaque compétence, 5 niveaux d'acquisition croissants sont possibles et associés chacun à un score de 1 à 5 (cf. Onglet 2 de l'annexe *EID@Lyon pour Maquette DU.xlsx*). L'évaluation des

compétences se base sur l'ensemble des livrables de l'année (cf. Onglet 1 de l'annexe *EID@Lyon pour Maquette DU.xlsx*).

L'étudiant doit avoir obtenu un score d'au moins 4 pour valider cette compétence.

L'ensemble des 8 compétences doit être validé pour l'obtention du DU.

- Détail de l'épreuve écrite si nécessaire : QCM (nombre / barème), cas clinique (nombre / barème)
- Nombre de session d'examen : pas de seconde session, l'étudiant est autorisé à revenir démontrer l'acquisition de cette (ou ces) compétence.s via d'autres expériences exposées dans un oral.
- Quelles sont les conditions d'obtention du diplôme :

	OUI	NON
Moyenne générale	NA	
Moyenne à chacune des épreuves	NA	
Admissibilité après l'écrit	NA	
Stage à valider	NA	

Pour information : Composition du jury de l'examen

La composition du jury sera fournie impérativement, chaque année au service des spécialités médicales, lors de la préparation des examens.

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

Paragraphe 12 : Tarifs

Montants payés par l'étudiant (droits de scolarité compris).

- Formation Initiale (FI) : **150€**
- Formation Continue (FC) : **2 250 €**

Paragraphe 13 : Annexes

Liste des annexes à compléter :

- Annexe 1 : Nom et qualité des intervenants. Les intervenants doivent préciser leur expérience sur le thème de la formation et joindre leur CV.
- Annexe 2 : Programme détaillé (Thèmes abordés, modules, volume horaire, nom des intervenants par module etc.) et le calendrier détaillé
 - Annexe 3 : Composition de l'équipe pédagogique formant le conseil pédagogique du diplôme. Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement
 - Annexe 4 : Joindre l'avis du Collège de spécialité
 - Annexe 5 : Lieux de stages agréés
 - Annexe 6 : Budget détaillé
 - Annexe 7 : Evaluation de la formation par les participants
 - Annexe 8 : Si DIU : convention complétée et signée (modèle fourni)

ANNEXES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA PARTIE B

Annexe 1 : Noms et qualité des intervenants

Les accompagnants récurrents sur la durée du projet

Florence Ader, PUPH HCL et CIRI

Xavier Bacher, Coach de La Fabrique de l'Innovation

Martin Guillaume, Coach de La Fabrique de l'Innovation

Tanguy Leroy, MCU Lyon 2

Estelle Loukiadis, Vétérinaire Inspecteur et Directrice Scientifique à VetAgroSup

Alexia Morales, Coach de La Fabrique de l'Innovation

Dominique Pontier, PR EX2 Lyon 1

Marie Préau, PR EX1 Lyon 2

Frank Sauvage, MCU Lyon 1

Les accompagnants disciplinaires par projet varient d'une année à la suivante. Des acteurs du monde socio-économique peuvent participer à l'accompagnement selon le projet. Les interventions au cours des ateliers peuvent également varier d'une année à l'autre.

Annexe 2 : Programme détaillé

Cf. Onglet 4 de l'annexe *EID@Lyon pour Maquette DU.xlsx*.

Annexe 3 : Equipe pédagogique :

Florence Ader

Xavier Bacher

Martin Guillaume

Tanguy Leroy

Estelle Loukiadis

Alexia Morales

Dominique Pontier

Marie Préau

Frank Sauvage

Rôle du conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique se réunit deux fois dans l'année pour: (i) sélectionner les candidats, (ii) les thématiques proposées, (iii) évaluer les compétences des apprenants et attribuer le DU, (iv) réaliser les ajustements nécessaires pour améliorer l'atteinte des objectifs pédagogiques. D'autres réunions sont organisées dès que nécessaires.

Annexe 4 : Avis du collègue

Annexe 5 : Lieux de stage agréés

Néant.

Annexe 6

Budget détaillé

Contacteur FOCAL 04 78 77 70 97

Effectifs FI	
Effectifs FC	
Total effectifs	

Droits de scolarité	
Droits spécifiques FI	
Droits spécifiques FC	

CHARGES

REMUNERATION	Nb d'heures	Coût horaire	Charges	Total
Heures CM				
Personnel Universtitaire (déclaration GASEL)		62,09 €	1	- €
Personnel Hospitalo- Universtitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		62,09 €	1,423	- €
Heures TD				
Personnel Universtitaire (déclaration GASEL)		41,41 €	1	- €
Personnel Hospitalo- Universtitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		41,41 €	1,423	- €
Heures TP				
Personnel Universtitaire (déclaration GASEL)		27,26 €	1	- €
Personnel Hospitalo- Universtitaire (hors déclaration GASEL)				
Intervenant extérieur		27,26 €	1,423	- €
Total Enseignement				- €
Coordination pédagogique heures TD		41,41 €	1	- €
Secrétariat		10,15 €	1,423	- €
Salaires BIATSS affecté à la formation		18,68 €	1,423	- €
Total Rémunération				- €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Unités	Coût moyen	Total
Fournitures			
Consommables (copies, fournitures etc)			- €
Frais de communication*			- €
Support pédagogique des stagiaires (clés USB, dossiers, manuels etc.)			- €
Reprographie*		- €	- €
Autres (à préciser) Matériel pédagogique			- €
Frais de mission (séminaires/enseignement)			
Restauration intervenants		17,50 €	- €
Transport intervenant*			- €
Hébergement*		70,00 €	- €
Frais de mission - déplacement pour le jury du diplôme			
Restauration intervenants		17,50 €	- €
Transport intervenant*		- €	- €
Hébergement*		70,00 €	- €
Frais de mission - déplacement pour la soutenance de mémoire			
Restauration intervenants		17,50 €	- €
Transport intervenant*		- €	- €
Hébergement*		70,00 €	- €
Logistique			
Pauses*		- €	- €
Location de salle		- €	- €
Autres (à préciser)		- €	- €
Total frais de fonctionnement			- €

PRELEVEMENTS	Unités	Coût	Total
Administration UCBL/Prélèvements FC			
Logistique générale Universtitaire 45 € par stagiaire	0	45,00 €	- €
Reversement droits de scolarité	0	- €	- €
Prélèvement UCBL 3,3% des recettes formation continue		3,30%	- €
Prélèvement FOCAL 19,4% des recettes formation continue		19,4%	- €
Total prélèvements			- €

TOTAL DEPENSES		- €
-----------------------	--	-----

Produits

Descriptions	Montant	Effectifs	Montant
Droits de scolarité	- €	0	- €
Droits spécifiques FI	- €	0	- €
Droits spécifiques FC (FOCAL)	- €	0	- €

TOTAL RECETTES		- €
-----------------------	--	-----

SOLDE		- €
--------------	--	-----

TOTAL RECETTES FC	- €
TOTAL RECETTES FI	- €

*des tarifs sont proposé en annexe

Annexe 7 : Modèle d'évaluation de la formation par les participants

Vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous ou nous proposer un modèle.



FOCAL formation continue et alternance

Université Claude Bernard  Lyon 1

Questionnaire d'évaluation de la formation

Afin d'améliorer la qualité de la formation que vous avez suivie, merci de bien vouloir nous remettre ce formulaire avant votre départ

ou de le renvoyer à l'adresse suivante:

INTITULÉ DE LA FORMATION :

Responsable Pédagogique :

Dates:

Quel est votre statut (demandeur d'emploi...) ou votre profession:

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

Merci de cocher la case correspondante à votre choix

La pédagogie

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant	Sans avis
Clarté des objectifs définis	<input type="checkbox"/>				
Adéquation de la formation avec les objectifs énoncés	<input type="checkbox"/>				
Adéquation entre le contenu de la formation et mes attentes personnelles	<input type="checkbox"/>				
Rythme de la formation	<input type="checkbox"/>				
Place réservée à l'échange et au travail de groupe	<input type="checkbox"/>				
Contenu du/des support(s)	<input type="checkbox"/>				

Les acteurs

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant	Sans avis
Qualité d'animation du ou des intervenants	<input type="checkbox"/>				
Disponibilité du ou des intervenant(s)	<input type="checkbox"/>				
Ambiance générale dans le groupe	<input type="checkbox"/>				
Taille du groupe	<input type="checkbox"/>				

Les moyens matériels et organisation

	Très satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant	Sans avis
Equipement de la salle	<input type="checkbox"/>				
Accessibilité de la salle	<input type="checkbox"/>				
Qualité des supports	<input type="checkbox"/>				
Qualité des informations transmises par l'organisateur	<input type="checkbox"/>				
Qualité de l'accueil	<input type="checkbox"/>				
Disponibilité de l'organisateur	<input type="checkbox"/>				
Qualité des pauses/restauration	<input type="checkbox"/>				
Quantité des pauses/restauration	<input type="checkbox"/>				

J'ai eu connaissance pour la 1ère fois de cette formation par :

- Brochure de formation
 Site internet de l'Université
 Autre recherche Internet
 Email
 Echange avec le service FOCAL
 Bouche à oreille
 Courrier
 Réseaux sociaux
 Autres

J'évalue mon niveau de satisfaction générale de cette formation à : (5 étant la note la plus élevée)

5 4 3 2 1

Je recommande cette formation

Oui Non

Autres suggestions ou remarques

Quels sujets pourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage de formation continue dans votre secteur d'activité ?



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

VALIDATION DE L'AVENANT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 A LA CHARTE DU DOCTORAT

Exposé des motifs :

Sur le site Lyon – St Etienne, l'inscription administrative, la préparation de la thèse et la délivrance du diplôme de doctorat sont assurés par les 12 établissements accrédités.

La charte du doctorat définit les modalités de préparation et d'encadrement de la thèse afin de garantir son bon déroulement dans respect de la réglementation en vigueur et des règles de la déontologie. Elle engage les établissements délivrant le doctorat et les écoles doctorales à agir ensemble pour que ces principes soient respectés.

La charte est applicable à toutes les doctorantes et tous doctorants inscrits dans les écoles doctorales du site Lyon - St Etienne et doit être signée, lors de la première inscription en thèse, par toutes les parties prenantes du doctorat : la doctorante ou le doctorant, la directrice ou le directeur de thèse, les responsables d'unité de recherche et les chefs d'établissements tels que mentionnés au troisième alinéa de l'article 10 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 26 août 2022.

La charte du doctorat est commune aux établissements du site Lyon-Saint-Etienne mais peut-être complétée par des dispositions spécifiques inscrites dans un avenant rédigé par l'établissement d'inscription.

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat modifié par l'arrêté du 26 août 2022 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis de la Commission Recherche du Conseil Académique en date du 30 juin 2022 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'avenant de l'Université Claude Bernard Lyon 1 à la charte du doctorat commune aux établissements du site Lyon-Saint-Etienne.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Annexe : Avenant de l'Université Claude Bernard Lyon 1 à la charte du doctorat

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Validé par le CA

du -----

Avenant de l'Université Claude Bernard Lyon 1 à la charte du doctorat

Le présent avenant vise à apporter des éléments complémentaires à la charte du doctorat, notamment en termes de financement, pour les doctorants inscrits à l'Université Claude Bernard Lyon 1.

1. FINANCEMENT DE LA THÈSE

Tout étudiant inscrit en thèse de doctorat à l'Université Claude Bernard Lyon 1 doit justifier d'un financement lui permettant d'effectuer ses travaux de recherche. Le mode de financement du doctorant doit être précisément mentionné dans le protocole d'accord. S'il provient, même pour partie, d'une autre activité rémunérée, un lien doit pouvoir être établi avec les travaux de recherche du doctorant.

En tout état de cause, les modalités de ce financement permettent d'assurer les conditions de vie et de travail compatibles avec les exigences de la formation doctorale. Le financement minimum demandé par l'UCBL correspondra au salaire minimum des doctorants contractuels, tel qu'il a été fixé par arrêté en vertu du décret n°2016-1173 du 29 août 2016, qui modifie le décret n°209-464 du 23 avril 2009.

Il revient au directeur de thèse, au directeur du laboratoire d'accueil et au directeur de l'école doctorale, de veiller à ce qu'il atteigne ce seuil minimal. En particulier, en cas de défaillance de l'organisme financeur du doctorant pendant la durée de la thèse, le directeur de thèse, le directeur de l'unité et le directeur de l'école doctorale s'engagent à rechercher des solutions palliatives.

2. SUJET DE THÈSE

Le sujet de thèse doit être lié à un projet de recherche qui précise notamment

- l'état actuel des connaissances dans le domaine concerné,
- la place du projet dans la thématique de l'unité ou de l'équipe d'accueil,
- les objectifs scientifiques et les différentes étapes du projet,
- les moyens et méthodes à mettre en œuvre et les éventuelles coopérations externes à envisager,
- les possibilités de formation pédagogique du doctorant.

3. DROITS ET DEVOIRS DU DOCTORANT

Le doctorant sera formé à la communication et à la discussion de ses résultats, notamment par des présentations régulières à son équipe de recherche ou à son unité de recherche, et dans la mesure du possible, par une ou plusieurs présentations lors de congrès nationaux ou internationaux.

Le doctorant est soumis au règlement intérieur de son unité d'accueil, de son école doctorale et de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il a accès aux locaux et services de l'Université et aux œuvres sociales en accord avec son statut. Il est suivi médicalement au même titre que les autres membres de son unité et/ou par le biais de la médecine préventive.

Les travaux de recherche du doctorant sont soigneusement consignés dans un cahier de laboratoire respectant les normes de suivi chronologique et de confidentialité. Ce cahier de laboratoire reste la propriété du laboratoire d'accueil et pourra être produit pour authentifier une découverte et assurer la

valorisation de la recherche. Outre le cahier de laboratoire, le doctorant s'engage à laisser à l'unité d'accueil tous les documents, échantillons, données et résultats liés à ses travaux de recherche. Il s'engage à respecter un temps et un rythme de travail. Il doit informer son directeur de thèse et son éventuel co-directeur des difficultés rencontrées et de l'avancement de sa thèse.

Protocole de signature : Les signataires déclarent avoir pris connaissance de la charte du doctorat et de l'avenant spécifique à l'Université Claude Bernard Lyon 1

<p>La doctorante ou le doctorant Nom, Prénom : Date et signature :</p>
<p>La directrice ou le directeur de thèse Nom, Prénom : Date et signature</p>
<p>La codirectrice ou le codirecteur de thèse (le cas échéant) Nom, Prénom : Date et signature</p>
<p>La directrice ou le directeur de l'unité de recherche Nom, Prénom : Nom de l'UR : Date et signature</p>
<p>Date et signature de la direction de tout organisme d'accueil tels que mentionné au 3^{ème} alinéa de l'article 10 de l'arrêté du 25 mai 2016 (le cas échéant) Nom, Prénom : Nom de l'organisme/Entreprise : Date et signature</p>

Visa du Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Nom, Prénom : Prof. Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

SUPERGRID Augmentation de capital 2023

Exposé des motifs :

L'opération a pour objet la souscription de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (42 787) actions nouvelles de préférence de catégorie C d'une valeur nominale d'un (1) EURO chacune, émises au pair, faisant partie de l'augmentation de capital décidée par le président de la SAS SuperGrid Institute sur délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Mixte de la société du 22 juin 2016.

L'augmentation de capital se traduit par la conversion de la facture de mise à disposition de personnels émise par l'UCBL d'un montant total HT de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (42 787) euros - FACT N° 210181057 en date du 6 juin 2023.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération n°2013-082 du 21 mai 2013 approuvant l'entrée de l'UCBL au capital de l'IEED SuperGrid et les statuts de SAS SuperGrid Institute;

Vu la délibération n°2013-190 du 24 septembre 2013 approuvant le montant du droit d'entrée de l'UCBL au capital de la SAS SuperGrid Institute ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé la souscription à l'augmentation de capital de la SAS SuperGrid Institute pour un montant total de HT de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (42 787) euros.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

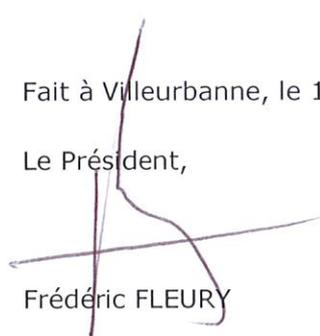
Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièce jointe :

Lettre de souscription UCBL 2023

SIÈGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



Université Claude Bernard Lyon I
A l'attention de Mr Thomas Dupuit
Bâtiment ATRIUM
43 bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex
France

Pour faire Valoir ce que de droit

Villeurbanne, le 16 Juin 2023

Je soussigné Samuel TIERCELIN, Directeur Financier de la Société SuperGrid confirme par la présente que, après signature par l'Université Claude Bernard Lyon I (UCBL) du bon de souscription d'une valeur de 42 787€ (Quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept euros) à l'augmentation de Capital de la Société SuperGrid Institute SAS qui aura lieu avant la fin de l'année 2023, l'UCBL verra ses parts au Capital portées à 499 198€. Le Bulletin de souscription sera envoyé par nos avocats au 4^{ème} trimestre 2023 après certification de la facture N° 210181057 émise le 06/06/2023 pour un montant de 42 787€ par nos commissaires aux comptes.

Samuel TIERCELIN
DAF



Penser les réseaux électriques du futur



SuperGrid Institute SAS - 23 Rue Cyprien, CS 50289 - 69628 Villeurbanne CEDEX

contact@supergrid-institute.com - www.supergrid-institute.com



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
SOCIETE DES NEUROSCIENCES**

Exposé des motifs :

Considérant que l'UCBL souhaite attribuer une subvention de deux mille cinq cents (2500€) euros à l'association Société des Neurosciences en vue de l'organisation du colloque « NeuroFrance 2023 » à Lyon du 24 au 26 mai 2023.

Considérant qu'un ou plusieurs personnels de l'Université participent aux organes de gouvernance de ladite association.

Considérant qu'en application de la délibération du Conseil d'Administration de l'UCBL n° 2020-221 en date du 11 décembre 2020 portant délégation de compétences à son président, les conventions passées avec des organismes de droit privé dont les instances de direction comprennent du personnel qui disposait et/ou qui dispose et/ou qui disposerait de liens fonctionnels et/ou hiérarchiques avec l'Université sont exclues de la délégation du Président. Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration de l'UCBL d'approuver la conclusion de la convention de subvention à l'association Société des Neurosciences.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-1 ;
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n°2020-221 du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2020 modifiée ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du Conseil Académique en date du 30 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la convention de subvention avec l'association « Société des Neurosciences » en annexe de la délibération.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : convention de subvention à l'association Société des Neurosciences

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
SOCIETE DES NEUROSCIENCES – ED NSCo**

Exposé des motifs :

Considérant que l'école doctorale NSCo (Neurosciences et Cognition) souhaite attribuer une subvention de quatre mille (4000 €) euros à l'association Société des Neurosciences en vue du financement du colloque « NeuroFrance 2023 » se tenant à Lyon du 24 au 26 mai 2023.

Considérant qu'un ou plusieurs personnels de l'Université participent aux organes de gouvernance de ladite association.

Considérant qu'en application de la délibération du Conseil d'Administration de l'UCBL n° 2020-221 en date du 11 décembre 2020 portant délégation de compétences à son président, les conventions passées avec des organismes de droit privé dont les instances de direction comprennent du personnel qui disposait et/ou qui dispose et/ou qui disposerait de liens fonctionnels et/ou hiérarchiques avec l'Université sont exclues de la délégation du Président. Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration de l'UCBL d'approuver la conclusion de la convention de subvention à l'association Société des Neurosciences.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-1 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération n°2020-221 du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2020;

Vu l'avis de la Commission de la Recherche du Conseil Académique en date du 30 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la convention de subvention avec l'association « Société des Neurosciences » en annexe de la délibération.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : convention de subvention à l'association Société des Neurosciences

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
SOCIETE FRANÇAISE DE PHYTOPATHOLOGIE**

Exposé des motifs :

Considérant que l'UCBL souhaite attribuer une subvention de mille cinq cents euros à l'association Société Française de Physiopathologie en vue du Congrès International de Pathologie des Plantes (ICPP 2023).

Considérant qu'un ou plusieurs personnels de l'Université participent aux organes de gouvernance de ladite association.

Considérant qu'en application de la délibération du Conseil d'Administration de l'UCBL n° 2020-221 en date du 11 décembre 2020 portant délégation de compétences à son président, les conventions passées avec des organismes de droit privé dont les instances de direction comprennent du personnel qui disposait et/ou qui dispose et/ou qui disposerait de liens fonctionnels et/ou hiérarchiques avec l'Université sont exclues de la délégation du Président. Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration de l'UCBL d'approuver la conclusion de la convention de subvention à l'association Société Française de Physiopathologie.

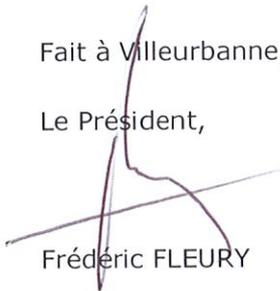
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-1 ;
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n°2020-221 du Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2020 ;
Vu l'avis de la Commission de la Recherche du Conseil Académique en date du 30 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la convention de subvention avec l'association « Société Française de Physiopathologie » en annexe de la délibération.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièce jointe : convention de subvention à l'association Société Française de Physiopathologie

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

FERMETURES ADMINISTRATIVES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du comité social d'administration en date du 4 juillet 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé le calendrier des fermetures administratives pour l'année universitaire 2023-2024** comme suit :

- Noël : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 = 8 jours de congés
- Pont de l'Ascension : vendredi 10 mai 2024 = 1 jour de congé
- Été : du samedi 27 juillet 2024 au dimanche 18 août 2024 = 14 jours de congés

Au total, 23 jours seront décomptés des droits à congés pour un agent BIATSS à temps complet.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,



Frédéric FLEURY



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

**SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE COMPTABLE
SUR DEMANDES DE REFORME AU 22.06.2023**

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la sortie de biens de l'inventaire comptable sur demandes de réforme au 22 juin 2023 suivant tableau joint.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président



Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

Tableau de sorties d'inventaire sur demandes de réformes au 22.06.2023

Liste d'actifs proposés à la sortie du bilan de l'Université - sorties d'inventaire sur Réformes au 22/06/2023 - CA du 11/07/2023

N° SIFAC	N° INVENTAIRE	Société	Centre de coûts	Compte	Catégorie	Désignation de l'immobilisation	Date de mise en service	Valeur brute	Valeur nette	Total financements	Financements restant à reprendre	Causes justifiant la proposition	Destination ultérieure des matériels
104699	19062	1010	963	21537000	BE000015	GENERATEUR 1500W	02/04/2012	6 910,00	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
106911	27791	1010	5863-2862F	21537000	BE000015	POWER BOOSTER FOR V3	19/12/2014	9 494,40	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
112177	2366	1010	9900300	21877000	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	13/12/2013	985,51	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114055	5571	1010	991DSI	21877000	BH000011	ORDINATEUR FIXE	19/04/2012	815,97	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114062	5572	1010	991DSI	21877000	BH000011	ORDINATEUR FIXE	19/04/2012	815,97	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114069	5573	1010	991DSI	21877000	BH000011	ORDINATEUR FIXE	19/04/2012	815,97	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114075	5574	1010	991DSI	21877000	BH000011	ORDINATEUR FIXE	19/04/2012	815,97	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114087	5575	1010	991DSI	21877000	BH000011	ORDINATEUR FIXE	19/04/2012	815,97	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
114090	5576	1010	991DSI	21877000	BH000011	ORDINATEUR FIXE	19/04/2012	815,97	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
121793	39322	1010	963F1030	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	20/11/2017	2 112,00	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
121865	39922	1010	963F1030	21832700	BH000011	ORDINATEUR FIXE	04/12/2017	4 740,79	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
122448	35457	1010	5863-2862F	21547000	BE000015	TRIPHASER Real-time Target PC	22/12/2017	24 100,00	3361,69	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
122737	35357	1010	5863-2862F	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL	01/10/2017	1 089,96	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
122741	35355	1010	5863-2862F	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	01/10/2017	1 089,96	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
122744	35353	1010	5863-2862F	21832700	BH000011	ORDINATEUR DELL	01/10/2017	1 089,96	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
122750	35350	1010	5863-2862F	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	01/10/2017	1 089,96	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
123027	35362	1010	5863-2862F	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	06/11/2017	1 211,16	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
123028	35363	1010	5863-2862F	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	06/11/2017	1 211,16	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
123032	35367	1010	5863-2862F	218327000	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	06/11/2017	1 211,16	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
123033	35368	1010	5863-2862F	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	06/11/2017	1 211,16	0	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
137143	55849	1010	991DSI501	21832700	BH000011	ORDINATEUR PORTABLE	25/01/2021	827,43	311,49	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
148506	47911	1010	5863-2862F	21887000	BH000018	TELEPHONE PORTABLE	15/02/2020	875,88	314,52	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
153663	DEN-106790	1010	R615292CAP	21887000	BH000018	CASQUE SHURE	14/12/2022	265,00	211,47	0	0	REFORME-Hors Service / Obsolète-VALIDE	SORTIE
							TOTAUX	64 411,31 €	4 199,17 €	- €	- €		

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

TARIFS – FORUM ISFA 2023

Exposé des motifs :

A chaque rentrée universitaire, l'ISFA organise un forum au cours duquel les entreprises du secteur de l'assurance et de la gestion des risques sont invitées à rencontrer leurs futurs stagiaires et collaborateurs parmi les étudiants formés au sein de l'institut. Le forum comporte de nombreux ateliers thématiques et des conférences plénières.

En contrepartie d'une visibilité augmentée (stand, publicité dans les documents du forum, logo sur différents supports du forum) auprès des étudiants, les entreprises partenaires du forum de l'ISFA apportent leur soutien financier au forum qui sera organisé les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023. Les tarifs sont présentés en pièce jointe.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de la composante en date du 15 juin 2023

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs du forum de l'ISFA 2023 suivant tableau joint.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : tarifs présentés aux entreprises partenaires

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

FORUM ISFA 2023

Jeudi 30 novembre et vendredi 1^{er} décembre 2023
ISFA – 50 avenue Tony Garnier 69366 LYON cedex 07

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour participer activement à notre prochain forum, événement phare de l'école, qui aura lieu les jeudi 30 novembre et vendredi 1^{er} décembre 2023.

- Venez rencontrer nos étudiants, vos futurs collaborateurs.
- Venez partager votre expérience.

Tarifs sponsoring Forum ISFA 2023 : Choisissez votre visibilité (dans la limite des stands disponibles)

CHOIX DU PARTENAIRE	FORMULE DE VISIBILITE DU PARTENAIRE	PRESTATIONS PROPOSÉES AU PARTENAIRE PAR L'UCBL					MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER VERSÉ PAR LE PARTENAIRE
		Fiche entreprise	Annonces Presse	Taille du stand	Logo du partenaire	Journée Recrutement	
<input type="checkbox"/>	PACKAGE BRONZE	✓	✓		✓		500 € HT
<input type="checkbox"/>	PACKAGE ARGENT 1 jour	✓		Standard (<i>≈ 6m²</i>)	✓		1 200 € HT
<input type="checkbox"/>	PACKAGE ARGENT 2 jours	✓		Standard (<i>≈ 6m²</i>)	✓		2 000 € HT
<input type="checkbox"/>	PACKAGE OR 1 jour	✓		Grand (<i>≈ 12m²</i>)	✓	✓	2 000 € HT
<input type="checkbox"/>	PACKAGE OR 2 jours	✓		Grand (<i>≈ 12m²</i>)	✓	✓	3 000 € HT

Détails des offres :

- **Fiche entreprise** : votre fiche signalétique dans le « Guide des entreprises partenaires »
- **Annonces presse** : votre encart presse dans les supports de communication
- **Journée Recrutement** : vous avez la possibilité de réserver une salle dans les locaux de l'ISFA afin d'organiser des entretiens avec des étudiants après le Forum.
- **Logo** : Présence de votre logo sur la globalité de l'événement (les 2 journées du forum)

Votre participation vous donne accès à l'ensemble de l'événement (conférences, tables rondes, pauses repas).

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

CREATION D'UN LOGEMENT OCCUPE PAR NAS SUR LE SITE ROCKEFELLER

Exposé des motifs :

Un logement de type T3 (59,10 m²), localisé au 2^{ème} étage du Bâtiment Rockefeller - Aile B - 8 avenue Rockefeller 69008 Lyon, a été créé en septembre 2021 à la suite de travaux de réhabilitation.

L'attribution de ce logement dans le cadre d'une concession par nécessité absolue de service permettra l'organisation du service de gardiennage avec un roulement de cinq agents logés sur le Campus Santé Est.

* *
*

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;

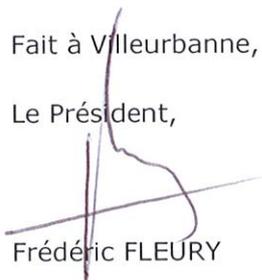
Vu l'avis du comité social d'administration en date du 4 juillet 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la concession d'un logement par nécessité absolue de service sur le site Rockefeller et l'organisation du gardiennage sur le Campus Santé Est.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Appel à candidatures sur des fonctions de gardiennage ouvrant droit à l'attribution d'un logement par NAS

Appel à candidatures sur des fonctions de gardiennage ouvrant droit à l'attribution d'un logement par NAS

FONCTIONS ET ACTIVITES

La personne recrutée est placée sous l'autorité du responsable du site et assure le gardiennage du Campus Santé Est (domaines Rockefeller et La Buire).

Elle a pour missions :

- Effectuer à heure fixe l'ouverture et la fermeture des locaux, contrôler l'extinction des lumières en fin de journée, mettre les alarmes en service et s'assurer de leur bon fonctionnement.
- Contrôler les accès et surveillance selon les impératifs de sécurité lors des périodes d'astreintes.
- Assurer la surveillance des installations techniques.
- Assurer des interventions techniques de premier niveau.
- Remonter l'ensemble des informations à sa hiérarchie directe.

Les gardiens du campus, au nombre de 5, assurent ces fonctions par roulement.

Les périodes d'astreintes sont fixées et organisées suivant un planning annuel élaboré par le responsable du campus ou son délégué.

En période d'astreintes, le gardien reste joignable par téléphone et mobilisable à tout moment en cas de sinistre ou situation d'urgence.

Conditions particulières du poste

- Planning de gardiennage établi sur l'année : affectation 1 semaine sur 5 en roulement du vendredi 19h00 au vendredi 19h00 semaine suivante.
- Sujétions du lundi au vendredi de 19h00 à 21h00 selon planning d'occupation des salles, du samedi au dimanche de 07h00 à 21h00 selon planning d'occupation des salles + astreinte et permanence de garde en cas d'urgence.
- Logement attribué par NAS + 10,5 jours de congé au titre des récupérations de garde +/- dérangement astreinte en sus sur déclaration.

Caractéristiques du logement associé

- Logement type T3 (59,10 m²) localisé au 2^{ème} étage du Bâtiment Rockefeller - Aile B - 8 avenue Rockefeller 69008 Lyon (1 salle de séjour/cuisine, 2 chambres, 1 WC, 1 salle de bain/douche)

Date de début des fonctions souhaitée : le 01/09/2023

Durée des fonctions : 3 ans renouvelables (cf. charte relative à l'attribution des logements de fonction)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

PROJET HUMA7T

Exposé des motifs :

Le projet HUMA7T fait l'objet d'une demande de subvention auprès des fonds FEDER gérés par la Région-Auvergne Rhône-Alpes.

Objectif : acquisition d'un équipement d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) à très haut champs (7 Tesla) pour applications pré-cliniques et cliniques en particulier en neurosciences.

Etablissement Porteur : Université Claude Bernard Lyon 1

Responsable du projet : Jean-Louis Bessereau, PU-PH, directeur du labex CORTEX

Durée : 42 mois

Démarrage : Janvier 2024

Partenaires

- Etablissements : UCBL, INSERM, CNRS, INSA-Lyon, UJM
- Centre Hospitalier Universitaire : HCL
- Unités : CRNL, ISC, MELIS, SBRI, CREATIS
- Plateforme : CERMEP
- LabEx : CORTEX, PRIMES
- Réseau national : France Life Imaging

Aide demandée par l'UCBL : 6 820 k€

Sur la base d'un devis de la société SIEMENS HEALTHINEERS, unique fournisseur à ce jour de l'équipement avec un marquage CE, le prix de l'IRM7T est estimé à **10 220 k€ HT**.

L'équipement IRM 7T a fait l'objet d'une demande de financement au programme CPER 2021-2027. Des financements de principe de l'Etat, la Région AURA et la Métropole de Lyon ont été votés début 2023 pour le financement de **6 350 k€**. Celui-ci est complété par l'apport de **550 k€** du CNRS et de **500 k€** de l'UCBL. La demande auprès des services FEDER pour le complément de financement s'élève à **2 820 k€**. A noter que le partie CPER de la Région sera financée également sur fonds Feder, la demande totale auprès du FEDER sera donc de **6 820 k€**.

CPER	
- Dont Région : 4 000 k€ (<i>sur fonds Feder</i>)	6 350
- Dont Métropole de Lyon : 1 900 k€	
- Dont Etat : 450 k€	
Co-financement CNRS	550
Co-financement UCBL	500
Fonds Feder	2 820
Total	10 220 k€

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

La constitution du dossier FEDER nécessite l'approbation du projet, de son budget et de la demande de subvention par le Conseil d'Administration de l'Université.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la Commission Recherche du Conseil Académique en date du 30 juin 2023 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le projet HUMA7T et son budget qui prévoit un apport de l'UCBL de 500 k€ et une demande de subvention auprès des fonds FEDER gérés par la Région-Auvergne Rhône-Alpes de 6 820 k€.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 25

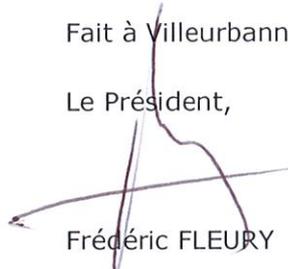
Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'absentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,


Frédéric FLEURY

Pièce jointe :

Présentation du projet Pilote HUMA7T (partenaires, budget, résumé)

Projet HUMA7T

Type de Projet : Demande de subvention auprès des fonds FEDER gérés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le cofinancement d'un appareil IRM 7 Tesla

Projet : Acquisition d'un équipement IRM à très haut champs pour applications pré-cliniques et cliniques en particulier en neurosciences

Etablissement Porteur : Université Claude Bernard Lyon 1

Responsable du projet : Jean-Louis Bessereau, PU-PH, directeur du labex CORTEX

Durée : 42 mois

Démarrage : Janvier 2024

Partenaires

- Etablissements : UCBL, INSERM, CNRS, INSA-Lyon, UJM
- Centre Hospitalier Universitaire : HCL
- Unités : CRNL, ISC, MELIS, SBRI, CREATIS
- Plateforme : CERMEP
- LabEx : CORTEX, PRIMES
- Réseau national : France Life Imaging

Aide demandée par l'UCBL : 6 820 000 € (4 000 000 € + 2 820 000 €)

Sur la base d'un devis de la société SIEMENS HEALTHINEERS, unique fournisseur à ce jour de l'équipement avec un marquage CE, le prix de l'IRM7T est estimé à **10 220 k€ HT**.

L'équipement IRM 7T a fait l'objet d'une demande de financement au programme CPER 2021-2027. Des financements de principe de l'Etat, la Région AURA et la Métropole de Lyon ont été votés début 2023 pour le financement de 6 350 k€. Celui-ci est complété par l'apport de 550 k€ du CNRS et de 500 k€ de l'UCBL. La demande auprès des services FEDER pour le complément de financement s'élève à **2 820 k€**. A noter que le partie CPER de la Région sera financée également sur fonds Feder, la demande totale auprès du FEDER sera donc de **6 820 k€**.

CPER	
- Dont Région : 4 000 k€ (sur fonds Feder)	6 350
- Dont Métropole de Lyon : 1 900 k€	
- Dont Etat : 450 k€	
Co-financement CNRS	550
Co-financement UCBL	500
Fonds Feder	2 820
Total	10 220 k€

Contexte

La communauté neuroscientifique lyonnaise à l'origine du projet HUMA 7T, a développé **une expertise unique** en neurosciences fondamentales, cognitives, psychiatriques et neurologiques dans des recherches utilisant imageries TEP, IRM et IRM-TEP chez l'Homme et le primate non-humain. Ces recherches fondamentales et translationnelles sont mondialement reconnues. Ceci s'est concrétisé par la création du Labex Cortex, par le recrutement régulier de jeunes chercheurs sur les quatre laboratoires en neurosciences concernées (ISC, MELIS, SBRI, CRNL) et un taux de succès important aux appels d'offres compétitifs nationaux et internationaux. Elle souhaite aujourd'hui repousser les limites de la recherche avec l'acquisition d'un IRM à très haut champs, technologie de rupture qui va permettre d'ouvrir de nouvelles voies de recherche et d'application en clinique.

Le projet est fortement appuyé par une grande communauté de cliniciens regroupant les neuropsychiatres, les neuroradiologues, les neurologues, les neurochirurgiens et les neuro-oncologues.

Par ailleurs, ce projet fédère au-delà des neurosciences une large communauté scientifique. Le Labex PRIMES qui regroupe des compétences de pointe en physique, radiobiologie, imagerie médicale et simulation, avec en particulier le CRNL et le laboratoire CREATIS sera impliqué dans des collaborations structurant les deux communautés. La présence d'un imageur de cette envergure permettra par ailleurs d'attirer sur Lyon des chercheurs imageurs applicatifs et/ou méthodologistes de renommée internationale, renforçant ainsi les ressources locales.

L'Imagerie par Résonance Magnétique 7T

L'IRM s'est imposée, en quelques décennies, dans le monde comme une méthode d'imagerie de référence. Largement utilisée en routine clinique, cette technologie est devenue indispensable pour l'exploration non invasive du système nerveux central avec une intensité du champ magnétique communément admise de 3T. Au cours des dernières décennies, les progrès technologiques ont permis d'augmenter significativement l'intensité de champ magnétique des machines passant successivement de 1,5 à 3 puis à 7 Tesla pour la toute dernière génération d'IRM.

La technologie 7T est une technologie de rupture qui permet une augmentation drastique du rapport signal sur bruit, ainsi qu'une meilleure résolution spatiale et un contraste augmenté. L'IRM 7T délivre ainsi des images extrêmement précises et donne accès à de nouvelles informations jusque-là inaccessibles avec les IRM 3T.

Il existe environ 90 IRM ultra hauts champs dans le monde. En France, 3 sites abritent ce type d'imageurs : le site historique de NeuroSpin-CEA à Saclay, le site du CHU de Poitiers et celui de l'hôpital de La Timone à Marseille. Très récemment, ont été annoncés les projets d'achat d'IRM7T par l'Institut du Cerveau à Paris et par le CHU de Lille.

La présence d'une plateforme 7T sur Lyon, positionnerait la région à la pointe des développements des outils diagnostiques futurs et permettrait de contribuer aux réseaux national et international émergents des imageries cliniques à très haut champ.

Le projet lyonnais est soutenu par les 3 autres CHU de la région AURA (Clermont Ferrand, Saint Etienne, Grenoble), par la communauté des neuro-imageurs AURA ainsi que par la fondation Neurodis.

Le projet HUMA7T

L'IRM 7T sera dédié à des activités de recherche et des activités en clinique. Il sera installé sur le campus hospitalier Est qui regroupe sur le même site l'hôpital neurologique et les laboratoires de recherche académiques CRNL, ISC, MELIS et SBRI, favorisant ainsi les interactions recherche fondamentale, pré-clinique et clinique.

Les différentes approches « recherche fondamentale chez le primate non humain, « recherche fondamentale chez l'homme » et « recherche clinique » qui seront réalisées avec l'IRM7T sont décrites ci-dessous.

IRM 7T et recherche fondamentale chez le primate non-humain.

Une des caractéristiques de la recherche à Lyon est la très forte densité de la recherche en imagerie chez le primate non-humain en association soit avec des approches de neurophysiologie ou de manipulations pharmacologiques ou de l'imagerie TEP sur des modèles d'inflammation ou d'accidents vasculaires. Ces approches d'imageries sont réalisées aussi bien chez le primate éveillé que chez le primate anesthésié, adulte ou bien au cours du développement. Les approches du développement cérébral pré- et post-natal rendues possibles grâce à la 7T sont au cœur des intérêts de plusieurs équipes lyonnaises affiliés aux Labex CORTEX et DEVWECAN. Dans ce contexte, la possibilité d'une imagerie submillimétrique chez le singe anesthésié ou éveillé revêt un très grand potentiel. Ces travaux permettront également d'amplifier une recherche initiée à 3T et permettant une imagerie DTI in vivo submillimétrique. Ce type de recherche décuple le potentiel de recherche en lien avec un imageur très haut champ 7T.

IRM 7T et recherche fondamentale chez l'Homme.

Deux très grands apports de l'IRM 7T au champ des neurosciences fondamentales concernent l'imagerie de l'activité hémodynamique à la résolution spatiale submillimétrique de la couche corticale et de la colonne fonctionnelle. L'apport de l'imagerie 7T concernera, par exemple, l'application de la haute résolution anatomique à l'échelle du sujet individuel à la caractérisation des réseaux formés entre subdivisions du cortex frontal et de noyaux sous-corticaux, caractérisation qui posent un problème majeur à 3T. Par ailleurs l'intérêt croissant pour l'étude des activations cérébrales à l'échelle submillimétrique se fait spécifiquement dans le contexte du codage prédictif et de l'inférence causale et de la caractérisation des liens fonctionnels entre différentes couches corticales, un cadre théorique majeur des neurosciences qui ne peut pas être interrogés par les techniques d'imagerie plus classique, et qui a des implications majeures pour la plupart des maladies psychiatriques. De tels projets sont envisagés dans le contexte du fonctionnement cérébral sain ou pathologique, e.g. dans le cas de la schizophrénie ou d'autres troubles du comportement.

IRM 7T et recherche clinique.

L'IRM 7T est donc devenue un outil essentiel en neurosciences pour l'étude des maladies psychiatriques, des maladies cérébrovasculaires, des maladies neurodégénératives, des maladies neuroinflammatoires, des tumeurs cérébrales, l'étude de la récupération fonctionnelle cérébrale, ainsi que de l'épilepsie. La combinaison de l'imagerie RM 7T avec la spectroscopie RM offerte par ce type de machine et avec les outils TEP du CERMEP consoliderait encore plus l'intérêt de cette technique en particulier pour le développement de diagnostics précoces et la recherche de biomarqueurs. L'imagerie 7T concerne plusieurs équipes cliniques et de recherches de Lyon en lien avec l'hôpital psychiatrique et neurologique pour des études sur des marqueurs de troubles du comportement (Spectroscopie, activations) et de neurodégénérescence ou de lésion (morphométrie). L'imagerie à ultra haut champ permet aussi d'envisager de meilleures applications des outils informatiques d'analyse de données à grandes échelles et grandes précisions, notamment pour le diagnostic par IA d'anomalies sur images médicales. Ce potentiel de l'imagerie 7T n'est pas exclusif de l'imagerie cérébrale, mais s'étend à l'imagerie d'autres organes, en particulier, à l'imagerie vasculaire, tumorale et ostéo-articulaire.



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2023

Attribution de lots pour les étudiants participant à l'enquête LibQUAL+ menée par le SCD

Exposé des motifs :

Gérée par l'association l'Association of Research Libraries (ARL), l'enquête de satisfaction LibQUAL+ est réalisée par des bibliothèques du monde entier. Les BU Lyon 1 font partie des premières en France à avoir mis en place ce modèle d'enquête en 2007 et l'ont conduit régulièrement depuis (2008, 2010, 2012, 2016, 2018 et 2021).

Du 6 novembre au 8 décembre 2023, une nouvelle enquête LibQUAL+ sera à nouveau organisée et permettra d'évaluer la satisfaction des usagers dans un contexte d'adaptation constante des services des BU à leurs publics.

Afin d'obtenir un maximum de réponses, gage d'une bonne représentativité des résultats obtenus, une mise en jeu de lots est proposée aux participants à l'enquête. Un tirage au sort sera effectué à l'issue de l'enquête parmi les adresses mail saisies en fin de questionnaire. La participation au tirage au sort est facultative et est réservée aux étudiants Lyon 1. Les personnels Lyon 1 et les lecteurs extérieurs ne peuvent pas y participer. Les données étant gérées de façon séparée, il est à noter que le lien est impossible entre les réponses à l'enquête et les adresses mails.

Pour l'édition 2023, trois lots sont proposés :

- 1^{er} lot : une tablette iPad Air 10,9" Wi-Fi 256 Go d'une valeur de 1 158,35€
- 2^e lot : une console de jeux Nintendo Switch modèle OLED d'une valeur de 359,99€
- 3^e lot : une casque anti bruit Bluetooth BOSE 700 d'une valeur de 319,99€

L'ensemble des lots représente une valeur de **1 838, 33 euros TTC**, ce qui est dans la continuité des trois enquêtes précédentes de 2016, 2018 et 2021.

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le principe et le mode d'attribution des lots dans le cadre de l'enquête de satisfaction LibQual 2023 menée par le Service Commun de la Documentation.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 12 juillet 2023

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER